



L'ACTUALITÉ

RETOUR SUR LES DÉBATS ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL

Des décisions à prendre, des points d'actualité à faire (consultation CAP CAPEB, comité de suivi des régions, négociations et actualités sociales et relatives à la formation, projets de loi en cours, 360travaux) et le bilan à dresser des élections aux Chambres de Métiers ont mobilisé le Conseil d'administration le 28 octobre.



Le Conseil d'administration confédéral s'est réuni jeudi 28 octobre au lendemain de la CNAGS et a commencé par faire un état des lieux des textes en cours d'examen au Parlement et du sort réservé aux amendements que nous avons proposés, soit au titre de la CAPEB soit avec l'U2P.

Les propositions du groupe de travail qui a réfléchi sur les moyens d'apporter une dynamique nouvelle à la marque ECO Artisan ont ensuite été examinées. Le Conseil d'administration considère que le sujet est important et urgent compte tenu de la réalité du marché. Il a souhaité qu'un prestataire soit rapidement recherché afin que des propositions concrètes d'évolution soient présentées en tout début d'année et que des décisions puissent être débattues lors de

la CNAGS de mars et, si besoin, validées en assemblée générale.

Le Conseil d'administration a ensuite fait un point de situation sur la consultation CAP CAPEB confirmant sa prolongation jusqu'au 15 novembre afin de laisser davantage de temps au Réseau pour y participer.

CAP CAPEB, L'EXPÉRIMENTATION D'UNE FAÇON INÉDITE DE TRAVAILLER EN RÉSEAU

Après une information sur la deuxième réunion du comité stratégique de suivi des CAPEB régionales et les sollicitations faites aux départements et aux régions concernant la mise en œuvre des décisions prises en assemblée générale, le Conseil d'administration a dressé un bilan des élections aux Chambres de Métiers, se félicitant d'avoir mobilisé fortement le Réseau de la CAPEB, ce qui a très certainement permis à l'U2P de gagner ces élections et invitant fortement les élus du 1^{er} tour à respecter les règles fixées au sein de l'U2P pour remporter également le second tour, c'est-à-dire les élections des bureaux des CMAR.

Le Conseil a ensuite fait un point rapide sur les questions financières, puis examiné et approuvé la signature d'une convention avec

trois nouveaux partenaires. En l'occurrence, il s'agit de Frans Bonhomme, un distributeur de produits de BTP et d'aménagements extérieurs, de Kinedo, marque de l'entreprise Aquaproduction spécialisée dans les parois, cabines et receveurs de douches, et enfin de Loris ENR, délégataire qui propose un nouveau dispositif de collecte des certificats d'économies d'énergie, remplaçant ainsi le partenariat Total qui arrivera à son terme fin décembre.

Le Conseil d'administration a également fait un point de situation de l'activité de 360travaux et de la recherche de nouveaux actionnaires.

Il a ensuite été question du renouvellement de la convention FEEBAT au 1^{er} juillet prochain avec des contraintes nouvelles liées au calendrier, au budget dédié et à l'élargissement du périmètre des actions financées. Les actualités de la formation professionnelle ont suivi, avec notamment l'avenir du FAFCEA dans la perspective de la fin des conseils de la formation et le lancement prochain du nouvel outil ArtiCompétences présenté en CNAGS.

Enfin, le Conseil d'administration a évoqué la situation du paritarisme au sein de l'APNAB et les relations avec la FFB, et a terminé ses travaux par une série de désignations dans les instances où la CAPEB siège en son nom ou au nom de l'U2P.

RÉSEAU

CAP CAPEB CE N'EST PAS FINI, ALLEZ-Y !



Encore une bonne semaine devant vous pour réagir, approuver, désapprouver, compléter, proposer, bref, pour participer à la consultation CAP CAPEB et contribuer ainsi aux pistes de travail qui permettront à notre Réseau d'évoluer pour mieux répondre aux attentes de chacun.

Au dernier recensement mardi matin, 456 personnes s'étaient connectées dont 246 ayant participé au moins une fois.

Les régions AURA et Nouvelle Aquitaine sont, avec la Confédération, les instances dont les membres ont le plus participé pour l'instant (respectivement 18,4 %, 14,6 % et 13,9 %) suivies de près par la Bretagne (10 % des participations) et le Grand Est (8,4 %). Toutes

les autres régions ont contribué à hauteur de 5 à 6 %. Le week-end de la Toussaint a clairement été propice aux contributions. Nous encourageons toutes celles et tous ceux qui ne sont pas encore allés sur la plateforme à s'y rendre pour prendre connaissance des propositions qui s'y trouvent, des réactions qu'elles ont déjà suscitées et ajouter les leurs ! Un clic et vous y êtes : capcapeb.capeb.fr

MÉTIERS

→ ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRO-DOMOTIQUE

Constatant que le taux de non-conformités électriques en salle d'eau stagne malheureusement à un niveau trop élevé depuis de nombreuses années, l'UNA Equipement Electrique et Electro-Domotique a jugé nécessaire de faire un rappel des règles à ce sujet.

Le Président de l'UNA Christophe Bellanger et ses conseillers professionnels proposent donc **un webinaire sur le sujet le mercredi 17 novembre 2021 de 18h à 19h.**

Philippe Deparis, Responsable Technique Territorial Nord-Est de CONSUEL participera également à ce webinaire. L'événement digital est ouvert aux entreprises adhérentes et aux collaborateurs du Réseau CAPEB.

Nous vous remercions de faire circuler cette invitation aux intéressés. [S'inscrire ici](#)

→ UN ARTISAN CAPEB RÉCOMPENSÉ LORS DU SALON DU PATRIMOINE



Le Salon International du Patrimoine s'est tenu en fin de semaine dernière. À cette occasion, un adhérent de la CAPEB a été récompensé pour son savoir-faire et sa capacité à le transmettre.

Toutes nos félicitations à Arnaud de Vitton, Gérant de l'Atelier Les Menuiseries de Caractère de l'Ouest (MCO), qui a été récompensé par les Vieilles Maisons Française vendredi 29 octobre

à l'occasion du Salon International du Patrimoine Culturel et qui a reçu le prix décerné au titre de la catégorie « Le savoir-faire, une valeur précieuse à préserver et à transmettre ».

Artisan du Patrimoine, adhérent de la CAPEB et titulaire du CIP Patrimoine, Arnaud de Vitton a exposé son savoir-faire au Carrousel du Louvre et ses fabrications traditionnelles de menuiseries en bois et sur mesure.

La remise de ce prix s'est déroulée en présence de Eric Le Dévehat, en charge du sujet Patrimoine à la CAPEB, et lui-même Maître Artisan Tailleur de Pierre.

À l'occasion de ce salon, la Confédération a fait la promotion de son site patrimoinebati.capeb.fr sur les Réseaux sociaux. Ces posts peuvent, bien entendu, être relayés et réutilisés par le Réseau [\(voir ici\)](#).

ÉCONOMIE

→ HANDIBAT : POINT D'ÉTAPE

Le comité technique Handibat s'est réuni la semaine dernière pour faire un point sur le développement de la marque et les actions conduites en ce sens. Et Handibat fonctionne bien.

En 2021, alors que l'année n'est pas encore terminée, 1980 artisans en sont titulaires. Ils étaient 1726 l'an dernier et 1786 en 2019.

Il est à noter également que la part des non adhérents parmi les titulaires tend à croître depuis 2019, passant de 231 à 240 puis à 299 cette année. Un record puisque la marque avait été au plus haut parmi les non adhérents en 2018 avec 270 titulaires.

S'agissant de la répartition par profession, les plombiers chauffagistes sont de plus en plus majoritaires (51 % des titulaires) suivis par

les électriciens (10 %), les maçons carreleurs (8 %) et les charpentiers menuisiers agenciers (8 %) puis de très loin par toutes les autres professions (1 ou 2 %), 17 % relevant d'autres professions que celles couvertes par nos UNA.

La réunion a par ailleurs permis d'évoquer les partenariats en cours (avec Cedeo et Etna France notamment) et en projet (avec Ergon'hom) ainsi que le développement des Trucks.

Il a également été question de la vidéo qui a été réalisée sur le salon Artibat et qui a permis

de présenter Handibat et la démarche de la CAPEB en matière d'accessibilité.

À voir et à diffuser !



SOCIAL

→ **RETRAITES COMPLÉMENTAIRES : UNE SOUS-INDEXATION POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DU RÉGIME**

Avec un déficit de 6 milliards au moins l'an dernier et qui pourrait atteindre, en cumul sur 2020/2022, une quinzaine de milliards, le régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco devait absolument être consolidé.

Les partenaires sociaux ont recherché les moyens de réajuster la trajectoire financière du régime afin de tenir la barre des décisions adoptées en 2019. Celles-ci prévoient que les réserves techniques de ces régimes ne devaient jamais passer sous le seuil des 6 mois de prestations et ce jusqu'à la fin 2033.

Avec l'U2P, nous jugeons nécessaire d'éviter l'aggravation du déficit déjà très conséquent, d'assurer le maintien du volume des aides proposées aux assurés qui en ont besoin, et au final, d'assurer la pérennité du régime de retraites complémentaires Agirc Arrco.

C'est pourquoi, Corine Postel, première vice-présidente de la CAPEB et chef de file de l'U2P dans cette négociation, a œuvré pour écarter toute augmentation de l'effort contributif des actifs et plaidé plutôt pour revoir l'indexation des pensions, le taux d'inflation actuel permettant de limiter l'impact d'une telle mesure sur le niveau des pensions des retraités.

L'U2P a donc approuvé l'accord auquel les partenaires sociaux ont abouti et qui prévoit de sous-indexer les pensions de 0,5 % pour 2021 et 2022.

Le Conseil d'administration de l'Agirc-Arrco a décidé d'appliquer cette disposition à compter de ce 1^{er} novembre.

ÉCONOMIE

→ **DÉLAIS DE PAIEMENT : LA CAPEB DÉFEND LES PETITES ENTREPRISES**

Les Assises des délais de paiement ont été organisées le 26 octobre. À cette occasion, Michel Dumon a rappelé les points essentiels concernant les petites entreprises du bâtiment.

L'événement a débuté par un retour sur le contexte dans lequel se trouvent les entreprises aujourd'hui : Les délais de paiement se sont allongés pendant la pandémie et s'établissent cet été à un niveau moyen de 12,2 jours (11,5 jours fin 2019). C'est durant l'été 2020 que la situation s'est le plus détériorée en France, avec des retards de paiement des factures supérieurs à quinze jours.

Les participants aux Assises ont cependant relevé le bon comportement de l'administration publique pendant la crise sanitaire pour ne pas pénaliser la trésorerie des entreprises. Les délais de paiement ont

ainsi été réduits en moyenne de 2 jours pour l'Etat, d'1 jour pour l'ensemble des communes, et de 5,5 jours pour les régions.

Dans la construction, en octobre 2021, le nombre de jours de délais de paiement s'établit à 23 jours (selon la dernière enquête de conjoncture XERFI pour la CAPEB).

Devant ces constats, Michel Dumon, administrateur confédéral, a demandé que les intérêts moratoires soient versés automatiquement, dès lors qu'il y a du retard pour le règlement d'une facture, lorsque les entreprises réalisent des travaux pour une administration publique. Il a proposé que le portail public de facturation CHORUS PRO ne soit pas uniquement une « boîte à lettres » mais qu'il soit doté de fonctions permettant d'améliorer les délais de paiement, comme le versement automatique des intérêts moratoires.



Michel Dumon a indiqué, à cette occasion, que la généralisation de la facture électronique dans les relations entre professionnels, à compter du 1^{er} juillet 2024 en réception et du 1^{er} janvier 2026 en émission, peut être une bonne chose si les éditeurs de logiciels jouent le jeu et si les informations, qui seront transmises à travers la plateforme d'échanges, sont sécurisées.

Il a rappelé également que la facture électronique n'est pas la solution miracle pour réduire les délais de paiement. En effet certains maîtres d'œuvre demandent à viser les projets de décompte mensuels avant de permettre aux entreprises de déposer leur demande de paiement sur CHORUS PRO.

→ **LA CAPEB RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC WÜRTH**

Ce mardi 2 novembre, la CAPEB a renouvelé le partenariat qu'elle avait signé avec Würth en 2018 et auquel l'IRIS-ST s'était déjà joint.



Le partenariat comporte, en effet, des actions de sensibilisation des entreprises aux risques professionnels. C'est un point qui demeure dans cette nouvelle convention qui prévoit

de nouvelles actions dans cet objectif avec, notamment, la diffusion des mémos publiés par l'IRIS-ST. Würth souhaite participer au développement d'une culture de la prévention au sein des entreprises artisanales du bâtiment et à l'amélioration des conditions du travail en communiquant sur les innovations et les services qui y contribuent.

Au-delà de ces aspects santé/sécurité, Würth souhaite collaborer avec la CAPEB pour élaborer de nouveaux produits et services.

→ **LE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (RTE) SORT SON RAPPORT « FUTURS ÉNERGÉTIQUES 2050 »**

Dans la rédaction de son rapport, le RTE avait deux objectifs : assurer la sécurité d'approvisionnement électrique français et atteindre la neutralité carbone en 2050.

Pour y parvenir, il imagine 6 scénarios allant d'un extrême à l'autre : du 100 % énergies renouvelables au développement « volontariste » du nucléaire.

Le RTE considère que la France pourrait atteindre ces objectifs soit en sortant complètement du nucléaire pour miser entièrement sur les énergies renouvelables, soit en conservant une partie de production d'électricité via le nucléaire à partir des équipements existants, ou encore en construisant de nouveaux réacteurs et en les associant à une montée en puissance de la production d'énergie renouvelable.

Le rapport du RTE souligne que dans tous les cas il faudra miser sur le mix énergétique, l'option tout renouvelable et l'option tout nucléaire étant toutes les deux insuffisantes prises séparément.

La question qui se pose est donc l'emplacement du curseur entre ces deux sources énergétiques.

Une chose est sûre : il faut trancher sans délai de manière à engager les actions stratégiques au plus vite. Un sujet qui sera certainement très présent dans la campagne électorale pour les présidentielles !



RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC WÜRTH

Le Président Jean-Christophe Repon, accompagné du vice-président en charge des partenariats David Morales, a signé ce mardi le renouvellement de la convention de partenariat avec Würth. (voir notre rubrique économie)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIE DES CERC

Le Conseil d'administration du GIE des CERC s'est réuni le 2 novembre sous la présidence de Jean-Christophe Repon. Présentant le rapport d'activité 2021, la Directrice Laurence Herbeaux est revenue sur le suivi territorial des projets du plan de relance, l'enquête sur les besoins en emploi, en recrutement et en formation dans les TP et sur l'étude qui commence sur les tarifs de reprise des déchets inertes de la filière REP. Un nouveau suivi des enjeux économiques pour les TPE et artisans du bâtiment a par ailleurs été proposé au cours de ce CA.

ÉCHANGES ET NÉGOCIATIONS PARITAIRES

Le Président Jean-Christophe Repon poursuit ses bilatérales avec les organisations de salariés au titre de l'U2P et en parallèle des négociations en cours sur la refondation du dialogue social. Cette semaine, il a rencontré Nelly Gregor de la CGT.

RELATIONS PRESSE

Le Président de la CAPEB a pu échanger avec le PDG de Zepros ce mercredi. Il s'agissait d'une prise de contact visant à mieux comprendre et connaître le premier groupe gratuit national, dont le PDG n'avait encore jamais été reçu à la CAPEB.

QUALIBAT

L'organisme de qualification Qualibat a changé de Président. Jean-Christophe Repon recevait jeudi Gérard Sénior qui a succédé à Alain Maugard en juin dernier. Beaucoup de sujets à l'ordre du jour et, notamment, le déploiement de l'expérimentation de la Qualification Chantier.

LE BUREAU DE L'U2P

Le Bureau de l'U2P qui s'est réuni jeudi a fait un point d'étape sur le projet de loi "Indépendants" puis commenté l'indemnité inflation annoncée par le Premier ministre. Il a par ailleurs décidé du renouvellement des conseillers et administrateurs de l'U2P aux caisses de sécurité sociale et au CPSTI, et préparé les élections du Président de SME United en auditionnant le candidat Roumain. Il a également été question de l'actualisation de l'étude sur les entreprises de proximité au féminin en partenariat avec la Maaf. Enfin, le bureau a évoqué les élections au bureau de CMA France.

RÉSEAU

Pour finir cette semaine syndicale, le Président confédéral avait prévu de participer à l'assemblée générale des électriciens du Var puis à l'assemblée générale de la CAPEB Aveyron où la Ministre du Logement, Emmanuelle Wargon, avait également prévu de se rendre. Une occasion, pour le Président Jean-Christophe Repon, d'interroger la Ministre sur France Rénov' et sur le programme Oscar, notamment.

GOUVERNEMENT

→ LE PROJET DE LOI « INDÉPENDANTS » ADOPTÉ PAR LES SÉNATEURS

Le Sénat a adopté le Projet de loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante.

Ce texte reprend les mesures du Plan pour les indépendants qui n'ont pas été intégrées dans le PLF ni dans le PLFSS. Il vise notamment à préserver les droits à la retraite des indépendants les plus impactés par la crise sanitaire, à neutraliser les effets de la crise sur l'assiette de calcul des droits aux indemnités journalières en cas de forte baisse de revenus, et aussi, à simplifier le calcul, le paiement et le recouvrement des cotisations sociales.

On notera ici avec satisfaction que le texte prévoit le prolongement de l'expérimentation de la modulation en temps réel des cotisations en supprimant les majorations de retard qui étaient prévues par la loi en cas de sous-estimation des revenus en cours d'année (majorations que nous avons, à l'époque, vivement contestées).

C'est également ce texte qui prévoit de limiter le statut du conjoint collaborateur à 5 ans dans une carrière, point que nous avons contesté et tenté de contrecarrer en proposant 4 amendements dont 3 avec l'U2P. L'un d'entre eux a été voté : il permet aux conjoints collaborateurs de conserver leur statut s'ils sont à moins de 5 ans de leur départ à la retraite. À noter que dans le cadre du PLFSS, notre amendement visant à permettre au conjoint collaborateur de conserver son statut s'il



cotise à hauteur de 50% (nous avons proposé 3/4) du plafond de la Sécurité sociale, a été adopté en commission par le Sénat. Il reste bien sûr à confirmer en séance publique la semaine prochaine.

Le texte sur les indépendants prévoit par ailleurs que la totalité des contributions à la formation des chefs d'entreprise artisanale sera versée à un seul organisme et que, par conséquent, le FAFCEA deviendrait le FAF unique de l'Artisanat. Cette mesure, que nous approuvons, devait entrer en vigueur en 2022. Or, le projet de loi acte ce changement seulement à partir du 1^{er} janvier 2023.

Nous avons aussi proposé un amendement garantissant que la répartition de la part de la contribution à la formation professionnelle destinée aux fonds d'assurance formation soit effectuée en fonction de l'effectif des travailleurs indépendants ressortissants de chaque fonds. Cette proposition a été adoptée.

Ce texte sera soumis aux députés dans le courant du mois de janvier.

À suivre donc !

LOBBYING

→ LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 ET UN PLFR DANS LA FOULÉE

Le projet de loi de finances 2022 est l'un des trois textes majeurs examinés en ce moment au Parlement avec le PLFSS et le projet de loi « indépendants ». Définir le budget de la Nation n'est jamais chose facile. Le Gouvernement doit faire

un numéro d'équilibriste chaque année pour intégrer les promesses faites et limiter le déficit. Et celui-ci sera encore particulièrement lourd en 2022, malgré une belle croissance estimée à 6,5%.

Il faut dire que les « promesses de don » ont été nombreuses ces derniers mois. S'y ajoutent également tous les investissements prévus dans le plan France 2030 et les 38 millions de chèques de 100€ (l'indemnité inflation) que l'Etat a décidé d'octroyer pour limiter l'impact de la hausse des prix – notamment de l'énergie et des carburants – sur le pouvoir d'achat des Français.

Il y a, en effet, urgence à rassurer les Français pour ne pas enrayer la croissance tant espérée par un reflux de confiance et une baisse de la consommation qui serait, évidemment, rétrograde pour la reprise économique du pays.

Ainsi, alors que le PLF n'est pas encore débattu ni voté, le Gouvernement a d'ores et déjà prévu de transmettre un projet de loi de finances rectificatif à la Commission des Finances de l'Assemblée nationale dès la fin de la semaine.

